

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **8 avril 2024**, à 19 h 30 à l'Église St-Pierre-de-Durham, à la salle de la Fabrique, située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Marie-Pier Therrien
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Alcide Boisvert

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Fréchette constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

R 2024-04-082

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 8 avril 2024

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption procès-verbal - séance du 4 mars 2024

Conseil

- 4 Tournoi de golf MRC de Drummond - P'tites boîtes à lunch

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Avril 2024
- 6 Avis de motion et présentation projet règl. 785-24 - Amendement règl. Plan d'urbanisme
- 7 Adoption du projet de règl. 785-24 - Amendement règl. Plan d'urbanisme
- 8 Avis de motion et présentation projet règl. 786-24 - Amendement règl. de zonage
- 9 Adoption du premier projet de règl. 786-24 - Amendement règl. zonage
- 10 Avis de motion et présentation projet règl. 787-24 - Amendement règl. construction
- 11 Adoption du projet de règl. 787-24 - Amendement règl. construction
- 12 Cogesaf - Renouvellement adhésion 2024-2025
- 13 Panneau d'exposition - Entente MRC de Drummond
- 14 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2023
- 15 Adoption du rapport financier 2023
- 16 Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier 2023
- 17 Transfert vers le surplus accumulé affecté - fosses septiques

- 18 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 19 Collecte appareils électroniques - ARPE Québec
- 20 Vente pour non-paiement de taxes - Liste
- 21 Remboursement client au crédit
- 22 Remplacement vacances - Adjointe

Sécurité

- 23 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie / Plan de mise en œuvre / Avis et adoption
- 24 Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec 2024
- 25 Entente de délégation services de sécurité incendie - 1er versement
- 26 Vente camion-citerne

Voirie

- 27 Adjudication contrat - Pavage route Demanche
- 28 Adjudication contrat - Abat-poussière 2024
- 29 Registre des propriétaires et exploitants véhicules lourds - Mise à jour
- 30 Rechargement 2024
- 31 Rechargement route Demanche
- 32 Lignage de rue 2024
- 33 Embauche - Surveillant carrières/sablières
- 34 Vente tracteur New Holland

Hygiène du milieu

- 35 Préparation à la crise du logement
- 36 RGMR - Adoption rapport financier 2023

Urbanisme et zonage

- 37 Projet Québec Ranch - Autorisation accès chemin

Loisirs et culture

- 38 Embauche aide- animateur camp de jour
- 39 Programme d'intégration en camp de jour
- 40 Journée centricoise du loisir inclusif
- 41 Partenaire 12-18 - Délégation d'un élu
- 42 Aménagement parc des loisirs

Général

Varia :

- 43 **Correspondance**
- 44 **Période de questions**
- 45 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-083

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 4 MARS 2024

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mars 2024, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

R 2024-04-084

4. TOURNOI DE GOLF MRC DE DRUMMOND – P’TITES BOÎTES À LUNCH

ATTENDU l’invitation reçue de la MRC de Drummond pour le tournoi de golf annuel qui se déroulera le 13 juin prochain au Club de golf Le Drummond ;

ATTENDU QUE les profits générés par ce tournoi seront versés à la Fondation de la Tablee populaire et plus spécifiquement pour les P’tites boîtes à lunch ;

ATTENDU QUE pour l’édition 2024, le comité organisateur souhaite bonifier les fonds amassés par la recherche de commandites dans le milieu ;

ATTENDU QU’aucun membre du conseil ne peut assister au tournoi de golf le 13 juin prochain ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite toute de même contribuer à la levée de fonds à la hauteur du nombre de citoyens tel que l’an dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu de remettre un montant de 1 450 \$ en commandite pour l’évènement et ainsi soutenir la cause des p’tites boîtes à lunch.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

R 2024-04-085

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2024

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d’approuver les comptes à payer du mois d’avril 2024, tels que présentés.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÉGL. 785-24 – AMENDEMENT RÉGL. PLAN D’URBANISME

AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement est par les présentes donné par le conseiller Julien Paradis que sera présenté pour adoption, le projet de règlement 785-24 modifiant le règlement plan d’urbanisme. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

R 2024-04-086

7. ADOPTION DU PROJET DE RÉGL. 785-24 – AMENDEMENT RÉGL. PLAN D’URBANISME

ATTENDU QUE la municipalité de L’Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, de modifier son plan d’urbanisme 653-12;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite intégrer la notion d’îlot de chaleur dans son plan d’urbanisme, afin de respecter l’obligation prévue aux articles 8 et 121 de la *Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement*

dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (LQ 2021, c 7) ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter le projet de règlement d'amendement no. 785-24, modifiant le règlement de plan d'urbanisme no. 653-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 2.3 de ce règlement de plan d'urbanisme no 653-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant les objectifs généraux d'un plan d'urbanisme, est modifié comme suit :

a) En ajoutant un 4^e alinéa qui se lit comme suit :

« Depuis la Loi 67, un plan d'urbanisme doit également obligatoirement comprendre l'identification de toutes les parties du territoire municipal qui sont peu végétalisées, très imperméabilisées ou sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques. »;

Article 3: L'article 3.8 de ce règlement de plan d'urbanisme, concernant les contraintes naturelles et anthropiques, est modifié comme suit :

a) En ajoutant un 4^e alinéa dans la section « L'état de la situation », qui se lit comme suit :

« Aussi, la trame urbaine et son intensification au fil des années a provoqué la modification des recouvrements du sol se traduisant par une perte significative de la végétation au profit de surface très imperméabilisée (toiture de bâtiment, asphalte, béton) et donc sujette à créer le phénomène des îlots de chaleur urbain. Depuis le 25 mars 2021, suite à l'adoption de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (LQ 2021, c 7)*, les municipalités doivent identifier dans leur plan d'urbanisme, toutes les parties du territoire municipal qui sont peu végétalisées, très imperméabilisée ou sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Selon l'INSPQ (Institut national de la santé publique du Québec), on entend par l'expression « îlot de chaleur » la différence de température observée entre les milieux urbains et les zones rurales environnantes. La perte du couvert forestier et la densification progressive de la trame urbaine sont responsables en grande partie de ce phénomène d'îlot de chaleur. La perte de végétation implique une perte de fraîcheur en milieu urbain. L'intensification de l'urbanisation provoque la modification des types de recouvrement des sols. Les sols naturels sont remplacés par des matériaux imperméables qui, en plus de retenir davantage la chaleur, n'assurent plus la filtration et l'absorption de l'eau, modifiant ainsi le parcours naturel des eaux pluviales. Cela occasionne plusieurs autres problèmes à savoir le transport de polluant par le ruissellement, accéléré, débordement d'égout causé par des pluies intenses, érosion des berges due à la grande vitesse du ruissellement, etc.)

L'Avenir comprend possiblement qu'une seule aire potentielle d'îlot de chaleur urbain soit le noyau villageois et certaines parties spécifiques de celui-ci (notamment des rues et des aires de stationnement pavées). À titre informatif, il est inséré à l'annexe B du présent règlement, une annexe cartographique montrant une image, tirée du Géoportail de santé publique du Québec, sur laquelle on peut voir les variations des températures pour le périmètre d'urbanisation de la municipalité, selon les données 2020-2022. »;

- b) En ajoutant dans la section « Enjeux », un 6^e paragraphe qui se lit comme suit :

« - Prendre en considération l'aménagement des terrains particulièrement à l'intérieur du périmètre urbain, en mettant en place autant que possible des mesures d'atténuation des surfaces imperméabilisées et peu végétalisées afin de minimiser le phénomène d'îlots de chaleur. »

Article 4: L'article 5.2.10 de ce règlement de plan d'urbanisme, concernant les zones de contraintes d'origine naturelle et anthropique, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant dans le sous-paragraphe « Moyens de mise en œuvre », un 6^e sous-sous-paragraphe qui se lit comme suit :

« - être attentif à l'évolution de la situation des îlots de chaleur et s'intéresser aux différentes catégories de mesures identifiées par l'INSPQ.

Ces mesures concernent la végétalisation des stationnements, du pourtour et des toits de bâtiments, la plantation ponctuelle d'arbres, les infrastructures urbaines durables (routière, architecture de bâtiments et aménagements urbains), la gestion durable des eaux pluviales et de la perméabilité du sol (notamment des mesures de rétention) ainsi que la réduction de la chaleur anthropique (chaleur émise par le bâtiment, réduction du parc automobile, demande de climatisation, etc.). »;

Article 5: Une annexe cartographique est insérée à même le règlement de plan d'urbanisme, comme annexe B. Le tout, tel que montré à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;

Article 6: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu'une assemblée publique de consultation ait lieu le 6 mai à 19h00 à l'Église St-Pierre-de-Durham, à la salle de la Fabrique, située au 577 rue Principale à L'Avenir

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÉGL. 786-24 – AMENDEMENT RÉGL. DE ZONAGE

AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement est par les présentes donné par le conseiller Alcide Boisvert que sera présenté pour adoption, le projet de règlement 786-24 modifiant le règlement de zonage. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

R 2024-04-087

9. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉGL. 786-24 – AMENDEMENT RÉGL. DE ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de revoir les usages permis et certaines normes d'implantation dans la zone C11;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le premier projet de règlement d'amendement no. 786-24, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'annexe B de ce règlement de zonage no 654-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant la grille des usages et normes, est modifiée comme suit :

- a) En supprimant dans la grille représentant la zone C11, dans la case correspondante à la ligne « Commerce mixte (c5) » et à la colonne 1, la note (1) autorisant ainsi cet usage dans la zone C11 sans restriction liée à la note 1. Le tout, comme il est montré dans la grille jointe en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- b) En supprimant dans la grille représentant la zone C11, dans la case correspondante à la ligne « Détail service de voisinage (c1) » et à la colonne 2, la note (1) autorisant ainsi cet usage dans la zone C11 sans restriction liée à la note 1. Le tout, comme il est montré dans la grille jointe en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- c) En supprimant dans la grille représentant la zone C11, dans la case correspondante à la ligne « Détail et service léger (c2) » et à la colonne 3, la note (1) autorisant ainsi cet usage dans la zone C11 sans restriction liée à la note 1. Le tout, comme il est montré dans la grille jointe en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- d) En ajoutant dans la grille représentant la zone C11, les nouvelles colonnes 4, 5 et 6 permettant respectivement les usages habitation unifamiliale (h1), habitation bifamiliale (h2) et habitation multifamiliale (h3) dans la zone C11 et définissant les normes d'implantation. Le tout, comme il est montré dans la grille jointe en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- e) En supprimant dans la section « Notes » à la fin de la grille, la note (1) qui se lit comme suit :

« (1) Le bâtiment doit comprendre l'usage dépanneur et cet usage doit avoir une superficie minimale au sol de 100 m². »;

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu'une assemblée publique de consultation ait lieu le 6 mai à 19h00 à l'Église St-Pierre-de-Durham, à la salle de la Fabrique, située au 577 rue Principale à L'Avenir

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÈGL. 787-24 – AMENDEMENT RÈGL. DE CONSTRUCTION

AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement est par les présentes donné par le conseiller Michel Lalonde que sera présenté pour adoption, le projet de règlement 787-24 modifiant le règlement de construction. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

R 2024-04-088

11. ADOPTION DU PROJET DE RÈGL. 787-24 – AMENDEMENT RÈGL. DE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la municipalité de L’Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, de modifier son règlement de construction 656-12;

ATTENDU QU’IL est souhaitable de retirer l’article 2.5 concernant la nécessité de vérification d’alignement et des niveaux;

ATTENDU QU’UN avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d’adopter le projet de règlement d’amendement no. 787-24, modifiant le règlement de construction no. 656-12 et qu’il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L’article 2.5 de ce règlement de construction no 656-12 de la municipalité de l’Avenir, concernant la nécessité de vérification d’alignement et des niveaux, est supprimé.

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu’une assemblée publique de consultation ait lieu le 6 mai à 19h00 à l’Église St-Pierre-de-Durham, à la salle de la Fabrique, située au 577 rue Principale à L’Avenir

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-089

12. COGESAF – RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2024-2025

ATTENDU QUE l’adhésion au Conseil de gouvernance de l’eau des bassins de la rivière Saint-François (COGESAF) est à renouveler pour 2024-2025 ;

ATTENDU QU’EN faisant l’adhésion au COGESAF, au coût de 75 \$ pour l’année 2024-2025, la municipalité contribue à un effort pour le mieux-être de notre ressource d’eau ;

ATTENDU QUE la conseillère Céline Couture se propose comme personne déléguée au COGESAF ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de renouveler l'adhésion au COGESAF pour l'année 2024-2025 au coût de 75 \$.

Il est aussi résolu de nommer la conseillère Céline Couture déléguée au Cogesaf.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-090

13. PANNEAU D'EXPOSITION – ENTENTE MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE la MRC de Drummond, dans le cadre de son plan d'action triennal en culture 2023-2025, a lancé un appel auprès des municipalités pour la mise en place d'un panneau d'exposition permanent mettant en valeur un artiste ou un écrivain de sa localité et ses œuvres ;

ATTENDU QUE le projet est financé à parts égales entre la MRC de Drummond et le ministère de la Culture et des Communications ;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a été retenue pour ce projet en 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite installer le panneau d'exposition permanent à la Gloriette ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente pour l'installation du panneau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de participer au projet de mise en place d'un panneau d'exposition permanent à la Gloriette. Il est aussi résolu d'autoriser le maire, Monsieur François Fréchette, et la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente pour l'installation du panneau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-091

14. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 410 583 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu que la municipalité de L'Avenir informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Il est aussi résolu d'autoriser M. François Fréchette, maire, et Mme Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour au nom de la Municipalité la convention d'aide financière s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-092

15. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2023

ATTENDU QUE le cabinet FBL s.e.n.c.r.l. a effectué l'audit du rapport financier pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE le rapport financier est déposé au présent conseil, chaque membre du conseil en ayant reçu copie ;

ATTENDU QUE la municipalité a un excédent de fonctionnement de 255 764 \$ pour 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 préparé par le cabinet FBL s.e.n.c.r.l. Il est aussi résolu d'inscrire les états financiers sur PERFORM. Il est aussi résolu que le rapport financier soit disponible sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. DÉPÔT DU RAPPORT DES FAITS SAILLANT DU RAPPORT FINANCIER 2023

ATTENDU QUE, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, M. François Fréchette, maire, dépose le rapport des faits saillants du rapport financier 2023 :



Municipalité de L'Avenir

545 rue Principale, L'Avenir (Québec) J0C 1B0

Tél. : (819) 394-2422 Fax : (819) 394-2222

Courriel : info@municipalitelavenir.qc.ca

Rapport des faits saillants du rapport financier 2023

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, voici les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Rapport du vérificateur pour 2023

Selon le rapport de l'auditeur, FBL s.e.n.c.r.l., les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de L'Avenir.

Résumé des états financiers 2023

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Revenu**Fonctionnement**

Taxes	1 456 897 \$
Compensations tenant lieu de taxes	4 177 \$
Transferts	437 126 \$
Services rendus	34 798 \$
Imposition de droits	110 052 \$
Amendes et pénalités	938 \$
Intérêts	46 617 \$
Autres revenus	8 887 \$
	<hr/>
	2 099 492 \$

Investissement

Transferts	402 993 \$
Imposition de droits	170 000 \$
Autres revenus	9 923 \$
	<hr/>
	582 916 \$

Charges

Administration générale	400 470 \$
Sécurité publique	294 364 \$
Transport	566 924 \$
Hygiène du milieu	194 471 \$
Santé et bien-être	581 \$
Aménagement, urbanisme et développement	48 893 \$
Loisirs et culture	255 733 \$
Frais de financement	7 844 \$
Amortissement des immobilisations	449 865 \$
	<hr/>
	2 219 145 \$

Excédent (déficit) de l'exercice**463 263 \$****Excédent (déficit) de l'exercice**

463 263 \$

Moins : revenus d'investissement

582 916 \$

(119 653) \$

Conciliation à des fins fiscales**Immobilisations**

Amortissement	449 865 \$
Produit de cession	22 120 \$
(Gain) perte sur cession	2 076 \$
	<hr/>
	474 061 \$

Financement

Remboursement de la dette à long terme	(159 566) \$
	<hr/>
	(159 566) \$

Affectations

Activités d'investissement	(183 434) \$
Excédent de fonctionnement non affecté	1 582 \$
Excédent de fonctionnement affecté,	263 134 \$
Réserves financières et fonds réservés	(20 330) \$
	<hr/>
	60 952 \$
Total conciliation à des fins fiscales	<hr/> 375 447 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	255 794 \$
---	-------------------

**Analyse de l'excédent (déficit) accumulé
Exercice terminé le 31 décembre 2023**

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	
Solde au début de l'exercice	842 206 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	255 794 \$
--	------------

Affectations et virements

Activités d'investissement	(213 582) \$
Excédent de fonctionnement affecté	(137 188) \$
Total affectation et virement	(350 770) \$

Solde à la fin de l'exercice	747 230 \$
-------------------------------------	-------------------

Le rapport des faits saillants du rapport financier 2023 sera diffusé sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-093

17. TRANSFERT VERS LE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE selon les normes comptables de la présentation de l'information financière municipale, le revenu de vidange de fosses septiques non utilisé est automatiquement ajouté au surplus non affecté en fin d'année ;

ATTENDU QU'il y a lieu de transférer le montant du revenu de fosses septiques 2023 de 44 744 \$ vers le compte de grand livre surplus affecté – fosses septiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de transférer le montant de 44 744 \$ relatif au revenu de fosses septiques 2023 du compte de surplus accumulé non affecté vers le compte de surplus accumulé affecté – fosses septiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-094

18. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et

à toutes personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-095

19. COLLECTE APPAREILS ÉLECTRONIQUES – ARPE QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) offre aux municipalités de faire une collecte spéciale pour les produits électroniques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite faire une collecte spéciale le 8 juin 2024 au garage municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité offrira à Partenaire 12-18 d'être présent sur place le 8 juin afin d'accueillir les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu que la Municipalité de L'Avenir, en collaboration avec l'ARPE-Québec, tiene une collecte spéciale de produits électroniques le 8 juin prochain de 9h00 à 16h00 au garage municipal.

Il est aussi résolu d'offrir au comité Partenaire 12-18 de s'occuper de l'évènement et de leur verser la redevance reçue s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-096

20. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – LISTE

ATTENDU la vente pour non-paiement devant avoir lieu le 13 juin 2024 à la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE la municipalité dépose la présente liste à jour pour la vente de non-paiement de taxes :

Client	Matricule	Nom	Propriété	Taxes municipales à récupérer au 2024-06-13
192	9463 19 4026	Patrice Gaillard	Avenue Des Pins	577.74 \$
405	9770 50 7585	9179-7076 Québec Inc.	598, rue Principale	703.79 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de transmettre la liste à jour à la MRC pour la vente de non-paiement de taxes du 13 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-097

21. REMBOURSEMENT CLIENT AU CRÉDIT

ATTENDU QUE le client 146 est au crédit d'un montant de 1 080.50 \$ et que celui-ci souhaite obtenir un remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le remboursement du client 146 au crédit de 1 080.50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-098

22. REMPLACEMENT VACANCES – ADJOINTE

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe, Mme Sylvie Giroux, sera en vacances du 12 au 19 avril prochain ;

ATTENDU QUE les rénovations du bureau municipal occasionnent une surcharge de travail ;

ATTENDU QUE Mme Line Pinault a offert ses services pour remplacer Mme Giroux durant ses vacances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Suzie Lemire, à embaucher Mme Pinault au besoin afin d'aider aux travaux d'administration et ce, au taux horaire du poste de directrice générale adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ

R 2024-04-099

23. SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE / PLAN DE MISE EN ŒUVRE / AVIS ET ADOPTION

ATTENDU QUE, suivant la révision de son schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC de Drummond a adopté son projet de SCRI en septembre 2023 (MRC13491/09/23) ;

ATTENDU QUE suivant cette adoption, le projet, accompagné des documents prescrits, fut soumis au ministère de la Sécurité publique tel que spécifié à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie ;

ATTENDU QUE suivant l'analyse du ministère, ce dernier a proposé à la MRC de Drummond des modifications jugées nécessaires conformément à l'article 22 de la Loi sur la sécurité incendie ;

ATTENDU QUE les modifications demandées ont été apportées en collaboration étroite avec différents intervenants du ministère de la Sécurité

publique, les directeurs des différents services incendie de la MRC ainsi que les municipalités ;

ATTENDU QUE la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions que ces dernières devront respecter et appliquer ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 15 et 16 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités doivent donner un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs et également adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité en transmettant une résolution en ce sens à la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu :

DE DONNER un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs, le tout telles que formulées dans le projet de schéma de couverture de risques incendie modifié.

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité en modifiant celui présenté et en retirant l'action 3 de la responsabilité de la municipalité de L'Avenir car cette action relève de la compétence de la Ville de Drummondville suite à l'entente de délégation incendie et ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-100

24. SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2024

ATTENDU la facture # 107150 au montant de 141 665 \$ pour les services de la Sûreté du Québec 2024 ;

ATTENDU QUE cette facture est payable en deux versements, le premier le 30 juin 2024 et le deuxième le 31 octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser le paiement en deux versements, juin et octobre, de la facture pour les services de la Sûreté du Québec pour 2024 au montant total de 141 665 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-101

25. ENTENTE DE DÉLÉGATION SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – 1ER VERSEMENT

ATTENDU QUE la facture # 2024-031124 reçue de la Ville de Drummondville pour le premier versement concernant l'entente de délégation complète en matière de services de sécurité incendie au montant de 53 323.20 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser le paiement de la facture # 2024-031124 de la Ville de Drummondville au montant de 53 323.20 \$ concernant l'entente de délégation complète en matière de services de sécurité incendie

Il est aussi résolu d'autoriser le deuxième et dernier versement de 2024 au même montant prévu en septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-102

26. VENTE CITERNE

ATTENDU la mise en vente de la citerne ;

ATTENDU QUE l'offre la plus élevée est celle de Multi Service LJ au montant de 15 001 \$;

ATTENDU QUE le camion-citerne est vendu tel quel, sans garantie légale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de vendre le camion-citerne Inter 9200 1998 au montant de 15 001 \$ à Multi Service LJ

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2024-04-103

27. ADJUDICATION CONTRAT – PAVAGE ROUTE DEMANCHE

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur SEAO pour le pavage de la route Demanche équivalent à environ 3 200 mètres et d'une largeur de 6,7 mètres financé en partie par la TECQ ;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Pavage Drummond inc.	513 599.80 \$
Groupe Colas Québec Inc.	602 500.04 \$
Eurovia Québec Construction inc.	652 157.75 \$
Smith Asphalte inc.	717 604.97 \$

ATTENDU QUE toutes les soumissions ont été jugées conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit Pavage Drummond inc. au montant de 513 599.80 \$ taxes incluses. Il est aussi résolu que le projet soit financé en partie par la TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-104

28. ADJUDICATION CONTRAT – ABAT-POUSSIÈRE 2024

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation dans le but de faire l'achat d'abat-poussière ;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants :

Somavrac C.C. Inc. (conforme)

Type de produit:	Chlorure de calcium 35%
Format:	Vrac liquide
Quantité totale soumissionnée:	129 500 litres
Taux / litre:	0.3831 \$
Sous-total:	49 611.45 \$
TPS:	2 480.57 \$
TVQ:	4 948.74 \$
Total:	57 040.76 \$

Entreprises Bourget Inc. (conforme)

Type de produit:	Chlorure de calcium 35%
Format:	Vrac liquide
Quantité totale soumissionnée:	129 500 litres
Taux / litre:	0.4387 \$
Sous-total:	56 811.65 \$
TPS:	2 840.58 \$
TVQ:	5 666.96 \$
Total:	65 319.19 \$

Multi Routes Inc. (conforme)

Type de produit:	Chlorure de calcium 35%
Format:	Vrac liquide
Quantité totale soumissionnée:	129 500 litres
Taux / litre:	0.495 \$
Sous-total:	64 102.50 \$
TPS:	3 205.13 \$
TVQ:	6 394.22 \$
Total:	73 701.85 \$

ATTENDU QUE Somavrac C.C. Inc. est le plus bas soumissionnaire au montant de 57 040.76 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'octroyer le contrat d'abat-poussière 2024 à la compagnie Somavrac C.C. Inc. pour du chlorure de calcium à 35% au montant de 0.3831 \$ le litre aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges *abat-poussière 2024*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-105

29. REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS VÉHICULES LOURDS – MISE À JOUR

ATTENDU l'avis de mise à jour annuelle de l'inscription de la municipalité au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds reçu ;

ATTENDU QUE l'inscription doit être complétée avant le 24 avril ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser la directrice générale à faire l'inscription annuelle au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds 2024 au coût de 155 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-106

30. RECHARGEMENT 2024

ATTENDU QUE du rechargement sera à effectuer prochainement;

ATTENDU le coût du matériel de rechargement de J. Noël Francoeur Inc. à 12 \$ la tonne ;

ATTENDU QU'une quantité de 3 400 tonnes du matériel de J. Noël Francoeur inc. sera nécessaire pour le rechargement annuel pour un montant de 40 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser l'achat de 3 400 tonnes de matériel de rechargement pour un montant de 40 800 \$ pour le rechargement annuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-107

31. RECHARGEMENT ROUTE DEMANCHE

ATTENDU QUE du rechargement sera à effectuer sur la route Demanche avant les travaux de pavage ;

ATTENDU qu'environ 1 500 tonnes de matériel de rechargement de J. Noël Francoeur au montant de 12 \$ la tonne, pour un montant de 18 000 \$, sera nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser l'achat de 1 500 tonnes de matériel de rechargement pour un montant de 18 000 \$ dans le cadre du projet du pavage de la route Demanche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-108

32. LIGNAGE DE RUE 2024

ATTENDU QUE des travaux de lignage de rue sont à prévoir sur 3.3 km et sur la route Ployart sur 6.3 km ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également faire le lignage d'un corridor piéton/cycliste entre la rue Principale et le centre des loisirs sur la route Boisvert ;

ATTENDU la soumission de Marquage Traçage Québec au montant de 5 995 \$ pour l'ensemble des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser les travaux de lignage de rue sur la route Boisvert et Ployart ainsi que le lignage d'un corridor piéton/cycliste sur la route Boisvert entre la rue Principale et le centre des loisirs pour un montant de 5 995 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-109

33. EMBAUCHE – SURVEILLANT CARRIÈRES/SABLIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'embauche d'un surveillant des carrières et sablières pour 2024 ;

ATTENDU QUE M. Luc Giguère, ayant déjà occupé cet emploi, est intéressé à occuper le poste pour la saison 2024 ;

ATTENDU QUE son embauche est effective au 12 mai 2024 jusqu'au 12 octobre 2024 et ce, selon le taux horaire établi et le remboursement du kilométrage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de faire l'embauche de M. Luc Giguère au poste de surveillant de carrières/sablières selon les conditions établies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-110

34. VENTE TRACTEUR NEW HOLLAND

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en vente le tracteur New Holland 2006 Ts 125A ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu de mettre en vente le tracteur New Holland 2006 Ts 125A et d'en faire l'annonce sur le site web de la municipalité, sur les réseaux sociaux et différents sites.

Il est aussi résolu que le conseil analyse les offres reçues et autorise la vente lors d'une prochaine séance de conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2024-04-111

35. PRÉPARATION À LA CRISE DU LOGEMENT

ATTENDU QUE l'Office d'Habitation Drummond offre un service d'aide à la recherche de logement (SARL) ;

ATTENDU QUE ce service comprend trois volets : soutenir les demandeurs dans la recherche de logement, éduquer et sensibiliser la population aux bonnes pratiques en habitation ainsi que soutenir les ménages sans logis ;

ATTENDU QUE pour le 3^e volet (soutenir les ménages sans logis) l'office s'adresse aux municipalités afin de savoir si celles-ci : refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis, souhaite prendre en charge les ménages sans logis ou souhaite confier la prise en charge au SARL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu que la municipalité refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis puisque que la municipalité n'a pas ou peu de demande en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-112

36. RGMR – ADOPTION RAPPORT FINANCIER 2023

ATTENDU le dépôt du rapport financier 2023 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit en faire l'adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'adopter le rapport financier 2023 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2024-04-113

37. PROJET QUÉBEC RANCH – AUTORISATION ACCÈS CHEMIN

ATTENDU QUE Québec Ranch souhaite améliorer le rendement de sa terre agricole en retirant une butte d'environ 100 000 tonnes de sol sablonneux ;

ATTENDU QUE Québec Ranch soumettra une demande à la CPTAQ pour ce dossier prochainement ;

ATTENDU QUE pour le dépôt du dossier et faciliter le projet, Québec Ranch demande à la municipalité l'autorisation d'accès au chemin lié à la station d'épuration des eaux usées pour le passage des camions qui feront le retrait du sol sablonneux ;

ATTENDU QUE Québec Ranch devra s'engager à faire les réparations en cas de de bris dû au passage des camions, de conserver un accès au chemin en tout temps et de remettre à neuf le chemin lors de la fermeture du site d'extraction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser l'accès au chemin à Québec Ranch ou à ses sous-contractants conditionnellement à la signature d'une entente concernant les réparations en cas de de bris dû au passage des camions, la conservation un accès au chemin en tout temps et la remise à neuf le chemin lors de la fermeture du site d'extraction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2024-04-114

38. EMBAUCHE AIDE-ANIMATEUR CAMP DE JOUR

ATTENDU le nombre élevé d'inscription au camp de jour et le souhait de former une relève d'animateurs ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice en loisirs recommande l'embauche de Didier Laporte au poste d'aide-animateur de camp de jour pour environ 20 heures à 25 heures (selon les besoins) par semaine et ce du 25 juin au 16 août 2024:

ATTENDU QUE le taux horaire est au salaire minimum ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de faire l'embauche de Didier Laporte à titre d'aide-animateur de camp de jour pour l'été 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-115

39. PROGRAMME D'INTÉGRATION EN CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE les camps de jour offerts par les centres communautaires présents sur le territoire de la Ville de Drummondville accueillent les enfants ayant des besoins particuliers ;

ATTENDU QUE l'inscription d'un enfant ayant des besoins particuliers ne peut être refusée sur la base de son handicap ;

ATTENDU QUE les ratios accompagnateur/enfant sont adaptés à la réalité des besoins ;

ATTENDU QUE les parents de ces enfants déboursent la même tarification que celle prévue pour un enfant dans un camp de jour régulier ;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville doit assumer des frais supplémentaires afin de couvrir les coûts reliés au service d'accompagnateurs qui ont la responsabilité des enfants avec des besoins particuliers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité s'engage à payer au centre communautaire les frais d'accompagnement d'un enfant ayant des besoins particuliers de sa municipalité moins la contribution des parents.

Il est aussi résolu que le maire, Monsieur François Fréchette, et la directrice générale, Madame Suzie Lemire, soient autorisés à signer l'entente de camp de jour avec la Ville de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-116

40. JOURNÉE CENTRICOISE DU LOISIR INCLUSIF

ATTENDU l'ARLPHCQ (Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec) organise la Journée centricoise du loisir inclusif le 1^{er} mai prochain au Best Western à Drummondville ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice en loisirs, Madame Marylène Sauvé, est intéressée à participer à cette journée dont l'inscription est au coût de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la coordonnatrice en loisirs, Madame Marylène Sauvé, à participer à la Journée centricoise du loisir inclusif au coût de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-117

41. PARTENAIRE 12-18 – DÉLÉGATION D'UN ÉLU

ATTENDU la confirmation de la participation de la municipalité dans le projet de Partenaire 12-18 ;

ATTENDU la demande du comité Partenaire 12-18 afin d'avoir un élu délégué agissant comme porte-parole pour la municipalité présent lors des rencontres mensuel du comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu que le conseiller Pierre Lavallée soit délégué au comité Partenaire 12-18.

Il est aussi résolu que tous élus souhaitant assister à une rencontre puisse remplacer le conseiller Pierre Lavallée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-04-118

42. AMÉNAGEMENT PARC DES LOISIRS

ATTENDU QUE le projet d'aménagement du parc des loisirs prévu au budget 2024 ;

ATTENDU QUE le projet consiste à :

- Rénovation de l'aire de jeu actuelle par le remplacement des bordures de bois et remettre de la fibre de cèdres ;
- Aménagement un carré de sable et retirer un terrain de volleyball ;
- Aménager une butte à glisser ;
- Déplacer la buvette ;
- Installer un branchement électrique enfouis pour la scène ;

ATTENDU QUE les soumissions demandées auprès des différents fournisseurs pour le bois des bordures, la fibre de cèdre, l'électricité et les travaux d'excavation pour les travaux ;

ATTENDU QUE le projet, selon les soumissions reçues, est au montant de 19 085 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser les travaux d'aménagement du parc des loisirs tel que soumis pour un montant de 19 085 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

43. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de mars 2024 est remis à tous les conseillers.

44. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2024-04-119

45. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde de lever la séance à **20 heures 17 minutes**.

François Fréchette
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 6 mai 2024.

Nom fournisseur	Description	Solde
Donald Lauzon	R2024-03-070 Formation CCU	183.96 \$
André Lanneville	R2024-03-070 Formation CCU	183.96 \$
Manon Labrie	R2024-03-070 Formation CCU	183.96 \$
Annick Brouwn	R2024-03-070 Formation CCU	183.96 \$
Richard Dumoulin	R2024-03-070 Formation CCU	183.96 \$
Christian Binggeli	Déjeuner employés voirie	47.95 \$
Groupe Kopers Inc.	Station de pompage Ajust. des flottes	3 310.72 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU / Certificats #7488162 , 7488163	287.44 \$
Eurofins Environex	Analyse EP / Certificats # 7488160 - 7488161	69.57 \$
Société Immobilière Sommet	Location - Tour Avenir (Avril)	422.39 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Appel de service 2 x détecteurs de fumé	616.20 \$
Isabelle Vanier	Dépenses Essence camion F-150	40.00 \$
Bergeron Jean-Pierre	Travaux mécanique sur Autopompe	690.00 \$
Suroît Propane	Loisirs Chauffage propane	454.73 \$

Suroît Propane	Garage Chauffage propane	1 035.14 \$
Marylène V. Sauvé	Déplacement Janv.- Février - Mars 2024	198.74 \$
Canimex	Connection, Link tear Camion West Star	15.90 \$
Impressions Lemire	Impression Le Défricheur (Mars 2024)	1 149.75 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre Optique Mars 2024	278.92 \$
Couture Céline	R2024-03-70 Formation CCU	183.96 \$
Monsieur Bibittes	Loisirs Gestion parasitaire mensuel	84.30 \$
Eauvy M/N inc	Eau javel	27.48 \$
Macpek	Testeur de circuit , collet plat pour camion pompe	45.79 \$
Excavation Yergeau enr	Réparation ponceau 1er Rang	413.91 \$
Garage Francis Demanche enr	Changement d'huile camion F-150	95.25 \$
Garage J. Fortier	Inspection camion pompe	366.08 \$
Groupe Maska Inc.	Filtre a huile / Filtre hydraulique	474.44 \$
Fréchette François	Dépense Réunion Planification stratégique	46.28 \$
Fréchette François	Maire Frais de déplacement AGA partenaire 12-18	78.44 \$
Les Services exp inc	R2023-05-126 Prolong. d'égout Boisvert-Manon-Cloutier	1 483.18 \$
Machinerie C & H inc	Joint étanche Tracteur New Holland	22.27 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur s.e.n.c.r.l.	Honoraires juridique Dossier # 8121307-001	312.73 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur s.e.n.c.r.l.	Honoraires juridique Dossier # 8121307-013	3 219.30 \$
Megaburo	Compteur photocopieur couleurs	127.74 \$
Megaburo	Compteur photocopieur noir	42.28 \$
Cogeco Connexion inc	Bureau 24 mars au 23 avril 24	269.34 \$
MRC Drummond	Service d'inspection / Février 2024	3 433.45 \$
MRC Drummond	Gonet mise à jour matrice graph. 1er oct. au 31 déc.23	157.48 \$
MRC Drummond	Formation - Ventes pour taxes DGA	104.99 \$
Petite Caisse	Petite Caisse / Conseil Avril 2024	92.35 \$
Petite Caisse	Petite Caisse / Conseil Avril 2024	62.00 \$
Protection incendie MCI	Inspection appareils respiratoires	330.56 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur 11 mars 2024	66.95 \$
Énergies Sonic inc	Diesel garage	1 614.49 \$
Énergies Sonic inc	Diesel garage	1 453.25 \$
L'Express Drummondville inc	R2024-03-061 Pulbic. Appel d'offre -pavage rte Demanche	403.56 \$
La Recharge	Échange Cartouche d'encre pour imprimante DGA	(14.95 \$)
Précourt Olivier	Contrat TEU & EP (janvier, février & mars 2024)	7 424.98 \$
Lemire Suzie	Licence mensuelles Outlook - Mars 24	41.85 \$
GNR Corbus	R2024-03-057 instrallation conduit / ventilation	2 163.87 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	34 164.85 \$

Fournisseur	Description	Montant
Partenaire 12-18 / Centre-du-Québec	R2024-03-074 Partenaire 12-18	4 129.65 \$
Isabelle Vanier	Dépense Immatriculation tracteur John Deere	580.89 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 (Mars)	102.39 \$
Bibliothèque Municipale	R2024-01-007 Contribution 2024	5 456.67 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Allocation cellulaire	50.00 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir	R2024-03-073 Activités printemps / été 24 (1er versement)	8 000.00 \$
Sylvie Giroux	Dépenses Timbres, Journal Le Défricheur	272.41 \$
Curtis Cross	R2021-11-276 Allocation cellulaire	50.00 \$
Monsieur Bibitte extérmination	Loisirs Gestion parasitaire mensuel	87.60 \$
Groupe Infoplus	R2024-03-055 Renouvellement Microsoft 365 8-03-24 au 7-03-25	645.70 \$
École L'Avenir	R2023-11-253 Soutien Financier	833.33 \$
Construction Marcel Hébert	R2024-01-026 Rénovation bureau municipale 1er versement	54 613.13 \$
Hydro-Québec	1er février au 29 février 2024	448.33 \$
Hydro-Québec	Loisirs 19 janv. au 18 mars 2024	424.51 \$
Hydro-Québec	Garage 19 janv. au 18 mars 2024	1 073.32 \$
Hydro-Québec	Gloriette 18 janv. au 15 mars 2024	47.11 \$
Hydro-Québec	Bureau 18 janv. au 15 mars 2024	897.10 \$
Frechette François	R2021-11-243 Allocation cellulaire	50.00 \$
Lachapelle Pierre	R2024-03-071 Certificat Localisation Lot 6 425 292	1 494.68 \$
Cogeco	Bureau 24 fév. au 23 mars 2024	269.34 \$
Cogeco	Loisirs 26 janv. au 24 mars 2024	160.80 \$
Cogeco	Garage 13 mars au 12 avril 2024	99.92 \$
Banque Royale	R2024-01-025 Crédit-bail Tracteur John Deere	4 529.46 \$
Banque Royale	R2021-11-258 Crédit -bail Western Star	2 253.34 \$
MRC Drummond	R2024-01-007 Quote-Part 2024	9 643.66 \$
Portes de garage R & D Rousseau	Garage Entrerien porte de garage	670.36 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2024-01-007 Quote-Part 2024	11 585.42 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Annulation bac supplémentaire # 06-876 1153 route Ployart	-139.60 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur 12 février 2024	66.95 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignette supplémentaire # 07-820 373 chemin Allard	139.60 \$
Sécurité Maska inc	Inspection appareils respiratoires	474.85 \$
SAAQ	Immatriculation véhicules	6 806.13 \$
Ministre des Finances	R2024-03-075 Renvouv. Permis d'exploitation #203649	70.25 \$
Lemire Suzie	R2024-03-067 Achat réservoir d'eau	1 395.80 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Allocation cellulaire	50.00 \$
Municipalité d'Ulverton	R2024-02-034 Droits d'impositions carrière/sablère	7 377.15 \$
Grenco	Location- photocopieur - Mars 2024	136.42 \$

SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	124 846.67 \$
-----------------------------------	----------------------

SALAIRE FÉVRIER 2024	
Salaire nets février 2024	24 374.46 \$
Remises provinciales février 2024	8 868.75 \$
Remises fédérales mars 2024	3 541.05 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES FÉVRIER 2024	36 784.26 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER FÉVRIER 2024	34 164.85 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES FÉVRIER 2024	124 846.67 \$
TOTAL COMPTES À PAYER FÉVRIER 2024	195 795.78 \$